

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE D'ÉCULLY

N°2026-014

SÉANCE DU : 1^{er} AVRIL 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 33

PRÉSIDENT : Monsieur Sébastien MICHEL

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame Johanna BECKERT

Membres présents : M. Sébastien MICHEL (Maire) ; Mme Nathalie BRUNEAU (Adjointe) ; M. Loïc ALIRAND (Adjoint) ; Mme Emilie ESCOFFIER-CABY (Adjointe) ; M. Jean-Philippe CORDIN (Adjoint) ; Mme Denise MAIGRE (Adjointe) ; M. Jean-Jacques MARGAINE ; Mme Laure DESCHAMPS (Adjointe) ; M. Christophe MOREL-JOURNEL (Adjoint) ; Mme Isabelle BUSQUET (Adjointe) ; Mme Martine BIARD ; Mme Géraldine BALLIGAND ; Mme Nicole BRIAND ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Alain PAUTROT ; M. Claude LARDY ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Christelle GERIN-EPELY ; M. Benoît DESACHY ; Mme Nathalie MAYEN ; Mme Maryse BODDELE ; M. Jean-Claude MICHEL ; M. Vincent RAFFARA ; M. Benoît SÉCHET ; M. Yoann STUCK ; M. Gonzague ZIEGLER ; Mme Johanna BECKERT ; Mme Nathalie CORNET ; M. Jérôme FRANÇOIS ; M. Damien JACQUEMONT.

Membres absents ayant donné pouvoir : M. Émile COHEN donne pouvoir à M. Jean-Jacques MARGAINE (Adjoint) ; Mme Nicole COHEN donne pouvoir à M. Sébastien MICHEL (Maire).

Membre absent : Mme Patricia GARCIA

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absent : 1

OBJET CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET ÉLECTION DES MEMBRES

Selon l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions qui lui seront soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont chargées d'étudier les dossiers et de traiter les projets de délibérations avant leur présentation en Conseil municipal.

Leurs règles de fonctionnement seront définies et votées lors de l'approbation du règlement intérieur du Conseil municipal actuellement en cours d'élaboration.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit.

L'article L. 2121-22 du Code précité précise que « *la première convocation des Commissions a lieu dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.* »

Selon l'alinéa 3 du même article, « *dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition de chaque commission doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* »

Je vous propose de mettre en place 10 Commissions municipales permanentes dont les dénominations sont les suivantes :

- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Éducation
- Commission Famille et Sécurité
- Commission Finances et Voirie
- Commission Ressources Humaines et Affaires générales
- Commission Solidarité, Santé, Handicap et Politique de la Ville
- Commission Sport et Événementiel
- Commission Transition Écologique
- Commission Urbanisme et Logement
- Commission Vie Économique, Enseignement Supérieur, Mobilité, Innovation et Grands Projets

Chaque Commission sera composée de 9 membres élus selon la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, le scrutin est par principe secret. Néanmoins, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Aucune disposition de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales ne prévoyant expressément le scrutin secret, le Conseil municipal peut, s'il le souhaite, procéder à un scrutin public à mains levées.

Pour chacune des Commissions, une liste unique s'est présentée.

Commission Culture et patrimoine
Isabelle BUSQUET
Géraldine BALLIGAND
Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES
Benoît DESACHY
Vincent FRIDRICI
Claude LARDY
Nathalie MAYEN
Nathalie CORNET
Damien JACQUEMONT

Commission Éducation
Jean-Jacques MARGAINE
Martine BIARD
Maryse BODDELE
Jean-Philippe CORDIN
Patricia GARCIA
Christelle GERIN-EPELY
Nathalie MAYEN
Nathalie CORNET
Damien JACQUEMONT

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260401-DELIB_2026-014-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Commission Famille et Sécurité
Jean-Philippe CORDIN
Géraldine BALLIGAND
Martine BIARD
Benoît DESACHY
Laure DESCHAMPS
Patricia GARCIA
Nathalie MAYEN
Nathalie CORNET
Damien JACQUEMONT

Commission Finances et Voirie
Nathalie BRUNEAU
Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES
Emile COHEN
Nicole COHEN
Christelle GERIN-EPELY
Christophe MOREL-JOURNEL
Yoann STUCK
Jérôme FRANÇOIS
Damien JACQUEMONT

Commission Ressources humaines et Affaires générales
Denise MAIGRE
Géraldine BALLIGAND
Johanna BECKERT
Nicole BRIAND
Jean-Philippe CORDIN
Claude LARDY
Jean-Claude MICHEL
Jérôme FRANÇOIS
Damien JACQUEMONT

Commission Solidarités, Santé, Handicap et Politique de la Ville
Laure DESCHAMPS
Géraldine BALLIGAND
Martine BIARD
Vincent FRIDRICI
Patricia GARCIA
Vincent RAFFARA
Benoît SÉCHET
Jérôme FRANÇOIS
Damien JACQUEMONT

Commission Sport et Évènementiel
Christophe MOREL-JOURNEL
Johanna BECKERT
Benoît DESACHY
Vincent FRIDRICI
Claude LARDY
Yoann STUCK
Gonzague ZIEGLER
Jérôme FRANÇOIS
Damien JACQUEMONT

Commission Transition écologique
Alain PAUTROT
Christophe MOREL-JOURNEL
Nicole BRIAND
Isabelle BUSQUET
Nicole COHEN
Claude LARDY
Gonzague ZIEGLER
Jérôme FRANÇOIS
Damien JACQUEMONT

Commission Urbanisme et Logement
Loïc ALIRAND
Emile COHEN
Nicole COHEN
Patricia GARCIA
Christelle GERIN-EPELY
Claude LARDY
Jean-Jacques MARGAINE
Nathalie CORNET
Damien JACQUEMONT

Commission Vie économique, Enseignement supérieur, Mobilité, Innovation et Grands Projets
Émilie ECOFFIER-CABY
Maryse BODDELE
Nicole BRIAND
Jean-Claude MICHEL
Alain PAUTROT
Vincent RAFFARA
Yoann STUCK
Nathalie CORNET
Damien JACQUEMONT

Accusé de réception en préfecture
069-216900811-20260401-DELIB_2026-014-DE
Date de télétransmission : 02/04/2026
Date de réception préfecture : 02/04/2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et L. 2121-22 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré,


A l'unanimité par 32 voix pour,

- Se prononce sur le mode de scrutin retenu pour l'élection de leurs membres, à savoir « public à mains levées » ;
- Approuve la création de 10 Commissions municipales ;
- Dit que ces 10 Commissions ont un caractère permanent ;
- Fixe à 9 le nombre de membres de chacune des Commissions ;
- Élit les membres des 10 Commissions municipales.

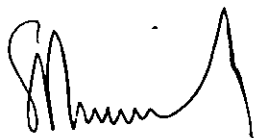
Ainsi délibéré,

A Écully, le 1^{er} avril 2026

La Secrétaire,

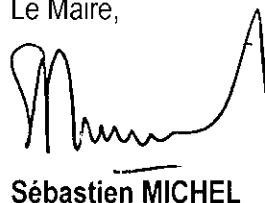

Johanna BECKERT

Certifié exécutoire le - 2 AVR. 2026
Le Maire



Sébastien MICHEL

Le Maire,


Sébastien MICHEL